

Voici le texte de la pétition: Les soussignés, habitants du Canada, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède. Les soussignés déclarent humblement: Attendu que les distingués juges de la Cour suprême du Canada en déclarant inconstitutionnel l'article 251 du Code criminel ont laissé les Canadiens sans mesures législatives restreignant l'avortement; attendu que le jugement de la Cour suprême n'érige nullement l'avortement en droit; attendu que la vie humaine est un phénomène continu depuis la conception jusqu'à la mort et qu'il n'existe pas de moment entre la conception et la naissance en deça duquel on peut dire qu'il n'y a pas de vie humaine,

A ces causes, les soussignés demandent humblement au Parlement d'adopter des mesures législatives protégeant la vie de l'enfant non encore né depuis la conception et à toutes les étapes de son développement, sauf dans les très rares cas où un avortement doit être pratiqué pour sauver la vie de la mère.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE À PROPOS D'ISRAËL

M. Peter Peterson (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui. La première est la dernière d'une série que j'ai reçue de membres de la Fédération juive de Hamilton qui continuent à exprimer leur désaccord au sujet des observations faites par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur la façon dont Israël a réagi aux manifestations palestiniennes dans la bande de Gaza.

LA RECHERCHE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GUÉRISON DE LA SCHIZOPHRÉNIE

M. Peter Peterson (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, les deux autres pétitions sont signées par des habitants de ma circonscription, soit de Hamilton et des environs. Ils désirent signaler à la Chambre l'importance de la schizophrénie au Canada. Beaucoup de gens en souffrent et les coûts sociaux qui s'y rattachent sont élevés. Les pétitionnaires prient donc le gouvernement d'augmenter les fonds destinés à la recherche sur cette terrible maladie.

L'ÉTALEMENT DU REVENU

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter conformément à l'article 106 du Règlement. Elles portent la signature d'habitants de Kelliher, Leross et Lestock, en Saskatchewan, qui demandent au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour conserver l'étalement du revenu pour les agriculteurs et les pêcheurs, comme l'a recommandé le comité permanent des finances et des affaires économiques dans son rapport sur la phase I du Livre blanc sur la réforme fiscale.

L'IMMIGRATION—LE PARRAINAGE DE MEMBRES DE LA FAMILLE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter deux pétitions signées par des

habitants de Toronto et certifiées par le greffier quant à la forme et au contenu.

La première pétition fait valoir qu'en 1987, le ministre de l'Immigration de l'époque a promis que les fils et les filles non mariés, peu importe leur âge, des immigrants seraient considérés comme des membres de la catégorie de la famille et que les enfants, les frères et les soeurs mariés de la catégorie des parents aidés obtiendraient 15 points au lieu de 10 quand on évaluerait leur demande d'immigration.

En 1986, le ministre de la Justice de l'époque a promis que la distinction injuste entre les citoyens canadiens et les résidents permanents arrivés au Canada depuis trois ans et plus serait éliminée pour qu'ils aient le droit, au même titre l'un et l'autre, de parrainer des parents de tout âge.

Les pétitionnaires disent qu'aucune de ces promesses n'a encore été tenue par ces ministres, leurs successeurs ou le gouvernement.

Ils prient donc la Chambre des communes de s'assurer que le gouvernement tienne parole dès maintenant.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, l'autre pétition porte sur l'Accord de libre-échange conclu par le premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis. Selon les pétitionnaires, le premier ministre n'avait pas le mandat de négocier cet accord qui privera le Canada de la liberté de se donner les programmes économiques, sociaux et culturels dont les Canadiens ont besoin et qui l'intégrera davantage dans les structures industrielles de défense de l'Amérique du Nord.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de s'assurer qu'il y aura un débat national sur l'accord commercial Mulroney-Reagan et des élections générales avant la ratification de l'accord.

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Lorne McCuish (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter deux pétitions qui ont toutes deux été certifiées conformes quant à la forme et au contenu par le greffier des pétitions.

La première est signée par quelque 1 300 citoyens de Prince George, et la seconde, par 42 citoyens de Vanderhoof, deux localités situées dans la circonscription de Prince George—Bulkley Valley.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de protéger les enfants à naître à partir du moment de la conception, idée que j'appuie fièrement.

LE DÉGRÈVEMENT D'IMPÔT ACCORDÉ AUX HABITANTS DU NORD

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition arrivée à mon bureau le 17 mai et certifiée le même jour.